



## Statuts particuliers

### Dysfonctionnements du RSI : l'IPS réclame une indemnisation de l'État

« Près de sept ans après la mise en place de l'interlocuteur social unique (ISU), d'importants progrès ont été faits dans la gestion du RSI. Pour autant, tous les problèmes sont loin d'être réglés », observe l'Institut de la protection sociale, le 18 mars. En effet, précise-t-il, « de nombreux entrepreneurs se voient appeler des cotisations erronées et perdent ainsi un temps précieux pour la gestion de leur entreprise. Le temps qu'ils y passent ou que doivent y consacrer leurs experts-comptables, constitue une charge dont ils ne devraient pas à supporter le coût ». Ainsi, reconnaissant la responsabilité de l'État à l'origine de ces dysfonctionnements, l'IPS demande que l'évaluation du préjudice subi soit établie par un organisme indépendant (Médiateur de la République, etc.) afin que « les artisans, les commerçants et les libéraux concernés par les dysfonctionnements du RSI perçoivent une compensation financière à la charge de l'État (crédit d'impôt ou de cotisations sociales) ».